

Le burkini, le maillot QUI FAIT DES VAGUES

▶ En Belgique, la pièce de bain musulmane fait moins de remous qu'en France

▶ Le maillot de bain pour femmes de confession musulmane, le burkini, recouvrant l'entièreté du corps, vient d'être interdit sur les plages de trois municipalités françaises (Villeneuve-Loubet, Cannes et Sisco).

EN BELGIQUE, les communes n'ont pas pris de telles directives. Les établissements de loisirs aquatiques et piscines communales appliquent les règlements décidés par leur conseil d'administration, avant même le tollé qui secoue la France. Sur les plages de la côte belge, il n'y a aucune interdiction du genre. Le Mrax n'a enregistré aucune plainte de personnes "à qui on a refusé l'accès au bain ou auraient été verbalisées", explique Carlos Crespo, président du collectif. "C'est un débat très français."

Chez Nemo 33, des femmes en burkini ont déjà fait des activités dans les bassins. "C'était il y a deux

ans. Nous n'avons, depuis, plus vu personne dans cette tenue. Nous les autorisons si seulement ces burkinis sont en matière maillot et sont réellement faits pour la piscine", précise Pierre Kral, responsable. "Nous n'avons pas de restriction au niveau des maillots. On accepte tout. On demande qu'il soit adapté au sport aquatique."

À AQUALIBI, le burkini est formellement interdit "pour des raisons de sécurité essentiellement", nous dit-on. En effet, le maillot musulman composé d'un voile en lycra et d'une blouse, pourrait s'accrocher aux structures. "Ce sont des vêtements de bain plus longs. On craint qu'ils s'accrochent et provoquent des accidents", ajoute Marie-France Adnet, responsable de la communication de Walibi. "Nous

acceptons des vêtements de bain plus recouvrants. Le maximum de recouvrement autorisé, pour hommes et femmes, c'est le T-shirt en lycra qui s'arrête au coude et le maillot en lycra qui va jusqu'au genou."

Le Mrax n'a enregistré aucune plainte pour l'instant

En extérieur, aux Lacs de l'Eau d'Heure, "rien n'est stipulé au niveau vestimentaire", constate Sophie Boutefeu, porte-parole du site. "Chacun porte ce qu'il veut." À l'aquacentre, qui comporte une piscine tropicale, les "normes d'hygiène sont bien précises", ajoute-t-elle. "Un article dans le règlement d'ordre intérieur l'indique. Les personnes doivent porter un maillot au sens strict. Burkini et shorts/bermudas sont interdits pour des raisons d'hygiène: on ne sait pas si la personne l'a porté sur elle toute la journée avant d'aller dans l'eau."

Même son de cloche à la piscine olympique Louis Namèche à Molenbeek: "Le règlement fixe le port du maillot de bain traditionnel."

L.C.C.